



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :
Affectation du
résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars à neuf heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Vincent LABARTHE, Vice-Président en charges des Finances

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale du Lot
Mme. A. VACOSSIN, Conseillère Départementale du Lot
Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale du Lot
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental du Lot
Mme V. DELPECH-FRAYSSE, Conseillère Départementale du Lot
M. V. LABARTHE, Conseiller Régional
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional
M. J.C. FOUCHE, Président du CAUVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac
M. L. GAY, représentant de la Commune de Bach
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
Mme M. FERMY, représentante de Laburgade
M. G. DUBOIS, représentant de la Commune de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, Maire de Livernon
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, Maire de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
M. P. BUGEAU, représentant de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
Mme D. LENFANT, Maire de la Commune de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, Maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

DATE DE LA
CONVOCATION

7 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

7 février 2025

NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 51

Voix : 128

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Départementale, donne pouvoir à Mme N. GINESTET
M. S. BERARD, Conseiller Régional, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. FILHOL
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou, donne pouvoir à Mme V. DELPECH-FRAYSSE
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Commune de Lalbenque – Limogne, donne pouvoir à Mme. A. VACOSSIN
Mme L. AMIGUES, représentante de la Commune de Concots, donne pouvoir à Mme. C. MARLAS
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque, donne pouvoir à Mme M. CROUZAL
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières, donne pouvoir à Mme E. MICHON
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
Mme D. ROQUES, représentante de la Commune de Reyrevignes
M. A. ORTALO-MAGNE, Maire de Larnagol
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
Johan MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
MME M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
Mme A. POUJADE, représentante de la Commune de Grèzes

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. B. JOSEPH, DDT du Lot
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée
M. R. DESTREL, 1^{er} Adjoint de la Commune associée d'Arcambal
M. JC ROMANO, Maire de la Commune associée de Mouillac
Mme C. PAGES, Région Occitanie
M. H. FABRIOL, Présent du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. A. AFFRAIX, Conseil Départemental
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, Chargé de mission ressources du Parc naturel régional

Monsieur Vincent LABARTHE, Vice-Président en charge des finances présente le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat mixte du Parc.

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Détail de l'affectation du résultat :

➤ **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) : + 712 692.07 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : - 152 925.78€

➤ **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024**

Solde d'exécution de l'exercice : + 247 106.90€
Solde d'exécution cumulé : + 94 181.12 €

➤ **Restes à réaliser au 31/12/2024**

Dépenses d'investissement : 3 258 €
Recettes d'investissement : /

➤ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2024**

Rappel du solde d'exécution cumulé : + €
Rappel du solde des restes à réaliser :
Besoin de financement : Néant

➤ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : /
Résultat antérieur : /
Total à affecter :

L'AFFECTATION SERA LA SUIVANTE :

- 1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025) : NEANT
- 2) affectation complémentaire en réserves (crédit du compte 1068 du BP 2025) : NEANT
- 3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP ligne 002 (report à nouveau créditeur) : + 613 551.55 €
- 4) Excédent d'investissement à reporter au BP ligne 001 (report à nouveau créditeur) : + 94 181.12 €

**Le Vice-Président en charges des finances
Monsieur Vincent LABARTHE**